

Paris, le 12 octobre 2007

Lancement de l'enquête publique sur la révision du Schéma directeur de la Région Ile-de-France :

Le Conseil économique et social régional rappelle ses positions

Entre le 15 octobre et le 8 décembre 2007, se déroule dans 161 lieux franciliens l'enquête publique sur le projet de révision du Schéma directeur de la Région Ile-de-France.

Le Conseil économique et social de la Région Ile-de-France (CESR d'Ile-de-France), présidé par **Jean-Claude Boucherat** et qui concourt par ses avis à l'administration de la région, intervient obligatoirement dans la procédure de révision du SDRIF, en tant que "personne publique associée", comme les 8 conseils généraux d'Ile-de-France et les chambres consulaires (de commerce, de métiers et d'agriculture). Le CESR a donc rendu un avis (le 5 juillet 2007) sur le projet de SDRIF arrêté, en février 2007, par le Conseil régional.

Cet avis figure comme pièce du dossier d'enquête publique mis à la disposition de tous les Franciliens.

Cet avis et non pas le projet de nouveau SDRIF, a été adopté à une large majorité des membres du CESR d'Ile-de-France (101 votants ; 84 oui ; 0 non ; 17 abstentions ; 0 nppv).

Jean-Claude Boucherat et **Pierre Moulié**, le rapporteur général du SDRIF pour le CESR Ile-de-France rappellent que les 122 membres* du CESR, représentant la société civile organisée francilienne, ont rendu un avis soucieux de neutralité face aux aléas extérieurs qui peuvent, en ce moment, peser sur les discussions.

L'avis rendu par le CESR exprime un souci d'équilibre et de sagesse tout en posant des questions pour aider la réflexion des Franciliens. Avec cet avis, le CESR a voulu confirmer ses positions exprimées à plusieurs reprises, ces dernières années, dans le cadre de cette longue et difficile procédure de révision du SDRIF de 1994. Cet avis se veut une contribution utile et originale aux réflexions actuelles. Le CESR rappelle qu'il est un lieu unique de dialogue et de débat, ouvert à ses différentes composantes et qu'il cherche toujours à réunir autour de propositions originales en faveur de l'intérêt régional et de l'avenir des populations de l'Ile-de-France.

Dans son avis, le CESR exprime :

- Ses points d'accords et de convergences avec les principes du SDRIF arrêté par le Conseil régional : bilan du SDRIF de 1994 - enjeux du SDRIF à venir - principes directeurs, défis et objectifs - parti d'aménagement - méthode ;
- Ses observations, réserves et questionnements :
Sur le projet spatial régional : crainte du maintien de déséquilibres - cohérence des hypothèses retenues (surfaces constructibles, densité, taux d'emploi) - prise en compte des ambitions affichées par les acteurs publics associés ;
- Sur l'attractivité et l'accessibilité nationale et internationale : ambitions et précautions ;
- Sur les infrastructures de transport et l'achèvement du réseau structurant d'autoroutes et de routes principales : urgences et priorités, importance confirmée des infrastructures routières promues par l'Etat ;

- Sur l'effort ambitieux de construction neuve : quelle capacité réelle d'accueil des 60 000 logements par an ? Quelle répartition entre secteur aidé et secteur privé ? Quelle réelle mise en mouvement de la loi SRU ? Quel impact des établissements publics fonciers ? Quel rôle et quel effet d'entraînement pour les quartiers vitrines ? Quel suivi ?
- Sur l'activité économique et les nécessaires rééquilibrages territoriaux : un sujet confisqué par le Schéma régional de développement économique ? Conforter le rôle de locomotive de La Défense. Rééquilibrer par la création et le développement de pôles tertiaires à l'Est ;
- Sur l'ambition d'être la première éco-région d'Europe : approfondir l'évaluation environnementale, accepter l'appréciation externe, tableau de bord « développement durable » et éco-bilans. Pour la relance d'un agenda 21 régional ;
- Les conditions de réussite du SDRIF : renforcer la sécurité juridique des documents constitutifs du SDRIF – quels éléments prescriptifs ? Quelle contractualisation ? Disposer d'une cartographie plus détaillée pour les zones sensibles. Prioriser les projets par ordre d'urgence. Expérimenter et développer de nouveaux modes de financement. Disposer d'une gouvernance spécifique avec des outils de pilotage et des méthodes de suivi et d'évaluation du SDRIF.

*** Composition du CESR – Mandature 2001-2007**

- 41 représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées -CCI, MEDEF, CGPME, Femmes chefs d'entreprises, Confédération française des métiers d'art, RATP, SNCF, EDF, GDF, ADP, Port autonome de Paris, Chambre régionale de métiers et UPA, Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles, Chambre régionale d'agriculture, professions libérales : UNAPL, Union régionale des sociétés coopératives ouvrières de production- ;
- 41 représentants des syndicats de salariés -CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC, UNSA, FSU- ;
- 35 représentants des organismes et associations concourant à la vie collective ;
- 5 personnalités qualifiées désignées par le préfet de région)

Vous trouverez en pièces jointes l'avis du CESR sur le projet de SDRIF.

Service de presse :

Jean Tilloy - CESR Ile-de-France
 29, rue Barbet-de-Jouy 75007 Paris
 Tél. : 01 53 85 66 18 - Portable : 06 63 12 85 10 - Fax : 01 53 85 71 20
 Courriel : jean.tilloy@iledefrance.fr - Site Internet : www.cesr-iledefrance.fr